

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2012

**ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES RELATIVES À LA REFONTE DE LA CARTE
INTERCOMMUNALE - (N° 4218)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. de La Verpillière

ARTICLE PREMIER

I. - À l'alinéa 4, substituer au mot :

« adopté »,

le mot :

« arrêté ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 10, 15, 22, 27 et 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction terminologique.